FINALE DU CIRCUIT PROVINCIAL MASCULIN 2026

2026 MEN'S PROVINCIAL CIRCUIT FINAL

Informations générales et réglementation spécifique

General information & specific rules

Club de curling Riverbend

Riverbend curling club

12-15 novembre 2026 / November 12-15, 2026

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES / GENERAL INFORMATIONS

Les règles du curling pour le jeu supervisé de Curling Canada s'appliquent lors de tous les événements sanctionnés par Curling Québec ainsi que la réglementation inscrite dans le Guide des compétiteurs de la Série Élite. Les règlements spécifiques décrits ci-après auront cependant préséance pour ce championnat. En cas de contradiction dans l'interprétation d'un règlement, le libellé en version française des documents de CQ aura toujours préséance et la version anglaise des documents CC aura préséance.	Curling Canada's Rules of Curling for supervised play apply as well as the rules listed in the Elite Series Competitor's Guide. However, the rules stipulated in this document will prevail during the championship. In the event that there is a discrepancy between the French and the English texts, the French version of all CQ documents will take precedence and the English version of all Curling Canada documents will take precedence.

Site hôte	***Host site***
Club de curling Riverbend 1030, de la Gare Ouest Alma, QC, G8B 4L8	Riverbend curling club 1030, de la Gare Ouest Alma, QC, G8B 4L8
Arbitres en chef	***Head Umpires***
Robert Rajotte (arbitre en chef) Johanne Charest (adjointe)	Robert Rajotte (chief umpire) Johanne Charest (assistant)
Réunion des équipes	***Team meeting***
Une rencontre virtuelle est proposée le lundi 9 novembre 2026 à 17h30 pour répondre aux questions concernant le championnat. **Veuillez confirmer votre présence ou non à la rencontre avant samedi le 7 novembre 2026.** L'arbitre en chef ainsi que son adjointe et Laurie St-Georges seront présents à la rencontre. Un lien pour accéder à la rencontre sera envoyé à la personne contact de l'équipe, mais n'importe quel membre de l'équipe officielle peut être présent. Pour les équipes qui ne seraient pas disponibles lors de la rencontre, veuillez envoyer vos questions par courriel à Laurie St-Georges (laurie.st-georges@curling-quebec.qc.ca).	An online meeting is offered on November 9 2026, at 5:30PM to answer questions about the championship. **You must confirm your presence before Saturday November 7 2026.** The head umpire, her assistant and Laurie St-Georges will be present. A link to access the team meeting will be sent to each team's contact, but any official team member can attend the team meeting. For teams who can't be at the meeting, please send your questions to Laurie St-Georges (laurie.st-georges@curling-quebec.qc.ca.
Formulaire d'entente de participation	***Participation agreement form***
Toutes les équipes doivent signer le formulaire d'entente de participation au championnat (Annexe C de ce document) et le remettre à l'arbitre en chef avant leur premier match.	All teams must sign a participation agreement form (Annex C of this document) and return it to the head umpire before their first game.

2- RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE / SPECIFIC RULES

Formule de championnat Les douze (12) équipes participantes seront divisées en deux (2) sections de six (6) équipes et joueront un tournoi à la ronde intrasection à l'issue duquel six (6) équipes seront qualifiées pour la ronde éliminatoire soit trois (3) par section).	***Championship format*** The twelve (12) participating teams will be divided into two (2) pools of six (6) and will play a round-robin after which six (6) teams will qualify for the playoff round, three (3) from each pool.
Équipement – Têtes de brosses autorisées Le moratoire de Curling Canada sur le balayage sera appliqué intégralement. Ainsi, seules les têtes de brosses approuvées par la Fédération Mondiale de Curling seront autorisées durant le championnat. Une équipe prise en défaut avec de l'équipement non conforme perdra automatiquement le match en cours.	***Equipment – Approved broom heads*** Curling Canada's sweeping moratorium will be in effect for the entirety of this championship. Therefore, only the World Curling Federation approved broom pads will be accepted. Any team found to be using an illegal broom pad will automatically lose the game in question.
Remplaçants Si un ou des joueurs d'une équipe ne sont pas en mesure de disputer un match, les options suivantes s'appliqueront : • L'équipe peut jouer avec leur cinquième (5e) joueur • L'équipe peut choisir de jouer à trois (3) • L'équipe peut utiliser un joueur admissible de la même catégorie (homme) qui n'est pas officiellement inscrit au sein d'une équipe participante à la finale du circuit. • Un minimum de trois (3) joueurs de l'équipe officielle (5e joueur inclus) doit cependant être présent sur les glaces en tout temps. L'équipe ne peut pas utiliser plus d'une personne qui n'est pas inscrite sur son alignement officiel pour l'entièreté du tournoi.	***Substitutes*** If one or multiple players cannot play a game, the following options apply: • The team can play with their fifth (5th) player. • The team can choose to ply with three (3) players. • The team can use a player that would be eligible in the same category (men) that is not officially registered on a team playing in the circuit final. • A minimum of three (3) players of the officially registered team (5th player included) must always be present on the ice. The team can't use more than one player who is not registered on their official lineup for the whole championship.
Durée des matchs Les matchs seront de huit (8) bouts et il n'y aura pas de pause après le quatrième (4e) bout. Tous les matchs prévus dans le cadre du championnat devront obligatoirement être disputés à défaut de quoi des sanctions seront prises contre les équipes fautives. Une équipe pourra concéder la victoire seulement après que le quatrième (4e) bout soit complété. S'il y a égalité à la suite des bouts réglementaires, le jeu doit alors se poursuivre pendant autant de bouts supplémentaires nécessaires pour déclarer une équipe gagnante et la rotation du jeu (extrémité vers laquelle les pierres sont lancées) ne doit pas être modifiée.	***Length of games*** All games will be eight (8) ends and there will be no break after the conclusion of the fourth (4th) end. All scheduled games must be played. Sanctions will apply to teams who fail to comply with the established schedule. A team may concede at any time after the conclusion of the fourth (4th) end. If games are tied after the completion of the tenth end, extra ends will be played until a winning team is decided. The direction in which the stones are thrown must not be modified. (Play will continue from where it left off without bringing stones to the opposite end.
Temps de réflexion	***Thinking Time***

Le temps de réflexion accordé à chacune des équipes pour compléter les huit (8) bouts sera de trente (30) minutes et 4,5 minutes seront accordées pour chaque bout supplémentaire.	Thirty (30) minutes of thinking time will be allotted to each team to play an eight (8) end game. Each team will be given 4.5 minutes to complete each extra end.
Temps morts Chaque équipe a droit à un (1) temps mort par match et à un (1) temps mort à chacun des bouts supplémentaires. Le chronométreur arrêtera le temps au signal provenant d'un joueur de l'équipe en jeu. Les temps morts sont d'une durée de 60 secondes (excluant le temps de déplacement de l'entraîneur ou du cinquième (5e) joueur). Du temps de déplacement additionnel pour l'entraineur ou le cinquième (5e) joueur pourra être ajouté à la discrétion de l'arbitre en chef. L'entraîneur ou le cinquième (5e) joueur (mais pas les deux (2)) peut rencontrer l'équipe à n'importe quel moment lors des 60 secondes du temps mort. L'entraîneur ou le cinquième (5e) joueur de l'équipe qui n'appelle pas le temps mort pourra rencontrer les joueurs à l'extrémité la plus rapprochée de leur siège réservé seulement (côté vitrine)	***Timeouts*** Each ach team may use one (1) timeout per game, and one (1) time out for each extra end. The timer will stop the clock once a player on the ice has signaled that they would like to take a timeout. Each timeout will last no longer than 60 seconds excluding travel time by the coach or 5th player. Additional travel time for the coach or fifth player may be added at the head official's discretion. The coach or the fifth player (but not both) can join the team on the ice at any time during a timeout. The coach or fifth player from the inactive team (the team who did not call the timeout) must stay at the closest end of the ice to the reserved coaches' seats (home end).
Zone sans ricochet Si, avant que la sixième (6e) pierre d'une manche ne soit lancée, une pierre lancée provoque, directement ou indirectement, le déplacement d'une pierre adverse dans la zone de garde protégée (ZGP) et mordante de la ligne médiane vers une position où elle n'est plus mordante de la ligne médiane et dans la ZGP, l'équipe non fautive a la possibilité de : (i) Retirer du jeu la pierre lancée et replacer toutes les pierres qui ont été déplacées à la position qu'elles occupaient avant que l'infraction ne se produise ; ou (ii) Laisser toutes les pierres là où elles se sont arrêtées.	***No tick zone*** If, prior to the delivery of the sixth stone of an end, a delivered stone causes, either directly or indirectly, an opposition stone in the Free Guard Zone (FGZ) which is touching the centre line to be moved to an off-centre line position or to a position outside the FDZ, the non-offending team has the option to: (i) remove the delivered stone from play, and replace all stones that were displaced to their positions prior to the violation taking place; or (ii) leave all stones where they came to rest.
Périodes d'échauffement d'avant-match – ronde préliminaire Les périodes d'échauffement d'avant-match débuteront vingt (20) minutes avant l'heure indiquée sur l'horaire officiel. Les deux (2) équipes ont droit à une période d'échauffement sur leur piste désignée. Cette période sera de sept (7) minutes par équipe suivies de deux fois (1) minute pour effectuer les deux	***Pre-game practices – preliminary round*** Pre-game practices will begin twenty (20) minutes prior to the game times as indicated on the official draw. Both teams will have a chance to practice on their assigned sheet. Practice sessions will be a maximum of five (7) minutes per team, plus two times one (1) minute to deliver two draws to

placements de dernière pierre (PDP). Ces deux placements doivent être effectués par deux joueurs différents.	the button for last rock advantage. The two draws have to be delivered by two different players.
Avantage de la dernière pierre - ronde préliminaire	***Last rock advantage - preliminary round***
L'avantage de la dernière pierre sera déterminé par deux (2) placements effectués après la période d'entraînement d'avant-match. Le premier placement sera effectué avec la rotation horaire et le deuxième avec la rotation antihoraire. Les deux (2) équipes devront déclarer à un arbitre les joueurs qui effectueront les placements PDP avant le début de la première période d'entrainement. La couleur des pierres est prédéterminée pour le tournoi à la ronde. L'équipe lançant les pierres rouges s'exercera en premier et effectuera ses deux (2) placements PDP dès la fin de sa période d'entraînement. L'équipe lançant les pierres jaunes s'exercera en deuxième et lancera également ses deux (2) placements PDP immédiatement après sa période d'entraînement. La triangulation sera utilisée pour mesurer une pierre qui s'immobilise sur le bouton. Une distance de 199.6 cm sera accordée à une pierre qui ne touche pas à la maison ou qui n'a pas été lancée pendant la minute règlementaire. Si une équipe obtient un cumulatif de 0,0 cm ou de 399,2cm, le protocole des PDP de Curling Canada sera appliqué. **Ronde préliminaire :** Chaque membre de l'équipe devra effectuer au moins deux (2) placements PDP pendant la ronde préliminaire (5e joueur exclu), dont au moins un avec la rotation horaire et un avec la rotation antihoraire.	Last rock advantage will be determined by two (2) draws made after the pre-game practice. The first draw will be delivered with the clockwise rotation, and the second will be delivered with the counterclockwise rotation. Both teams must declare to an umpire which players will be delivering the LSD draws before the start of the first practice. Rock colour is predetermined during round robin play. The team delivering the red stones will practice first and will complete their two (2) LSD draws immediately after their practice. The team delivering yellow stones will practice second and will also complete their two (2) LSD draws immediately after their practice. Triangulation will be used to measure a stone that covers the button. A distance of 199.6 cm will be given to any stone that does not touch the house or that has not been delivered during the allowed minute. If a team has a total distance of 0,0 cm or 399,2 cm, Curling Canada's LSD protocol will be applied. **Preliminary round:** Each member of the team must deliver at least two (2) LSD draws during the preliminary round (5th player excluded), of which at least one with the clockwise rotation and one with the counterclockwise rotation.
Classement des équipes et la ronde éliminatoire À l'issue de la ronde préliminaire les équipes de chaque section seront classées de 1 à 6 en fonction des critères suivants : 1. La fiche victoire et défaite 2. La fiche victoire et défaite entre les équipes impliquées 3. Le cumulatif net des placements (meilleurs 8 de 10 placements) Les trois (3) meilleures équipes de chaque section seront identifiées comme suit : QA1, QB1, QA2, QB2, QA3 et QB3	***Team ranking and playoffs*** After the conclusion of the preliminary round, teams will be ranked from 1 to 6 as follows: 1. Overall win-loss record 2. Head-to head record of teams with even overall records 3. Total shootout distances (best 8 of 10) The three (3) best teams from each section will be identified as follows: QA1, QB1, QA2, QB2, QA3 and QB3

QA1 et QB1 passera directement en demi-finale. (QA1 dans la demi-finale #1 et QB1 dans la demi-finale #2) Quarts de finales: • Quart de finale #1 : QA2 contre QB3 • Quart de finale #2 : QB2 contre QA3 Demi-finales : • Demi-finale #1 : QA1 contre le gagnant du quart de finale #2 • Demi-finale #2 : QB1 contre le gagnant de quart de finale #1 Finale or : Gagnants des deux (2) demi-finales Finale bronze (au besoin) : Perdants des deux (2) demi-finales Dans l'éventualité où une (1) des deux (2) équipes qualifiées pour la finale or est déjà qualifiée pour le Tankard 2027, l'autre équipe sera automatiquement qualifiée pour le championnat. La finale de bronze n'aura pas lieu, mais la finale or aura lieu. Dans l'éventualité où les deux équipes qualifiées pour la finale sont déjà qualifiées pour le Tankard 2027, les deux (2) équipes ayant perdu la demi-finale joueront un match supplémentaire pour déterminer laquelle sera qualifiée pour le championnat provincial. Aucun bris d'égalité ne sera joué pour la qualification des équipes pour la ronde éliminatoire. Les égalités seront brisées comme suit: 1. La fiche victoire et défaite entre les équipes impliquées 2. Le cumulatif net des placements (meilleurs 8 de 10 placements)	QA1 and QB1 will go directly to their semifinal. (QA1 into semifinal #1 and QB1 into semifinal #2) Quarter finals: • Quarter final #1 : QA2 vs QB3 • Quarter final #2 : QB2 vs QA3 Semi-finals: • Semi-final #1: QA1 will play the winner of the quarter final #2 • Semi-final #2: QB1 will play the winner of quarter final #1 Gold final: Winners of both semi-finals Bronze final (if necessary): Losers of both semi-finals If one of the two team playing in the final is already qualified for the 2027 Tankard, the other team will automatically earn their spot in the provincial championship. The game still must be played as described previously. If both teams in the final are already qualified for the 2027 Tankard, both teams that lost the semi-final will play an extra game to determine which one will be qualified for the provincial championship. No tiebreaker game will be played to determine the teams qualified for the playoffs. The ties will be broken as follow: 1. Head-to head record of teams with even overall records 2. Total shootout distances (best 8 of 10)
<u>Avantage de la dernière pierre - ronde éliminatoire</u> Pour l'entièreté de la ronde éliminatoire, l'avantage de la dernière pierre et le choix de la couleur seront accordés à l'équipe qui avait la meilleure fiche victoire et défaites à la suite de la ronde préliminaire. Si les deux (2) équipes avaient la même fiche en ronde préliminaire, un tirage au sort déterminera quelle équipe aura le choix de couleur ou de pratique et l'avantage de la dernière pierre au premier (1er) bout sera déterminé par deux placements de dernière pierre tel que décrit lors de la ronde préliminaire.	***<u>Last rock advantage – playoff round</u>*** For the entirety of the playoffs, last rock advantage and rock colour will be awarded to the team that had the best record through the preliminary round. The team with hammer will practice first. If both teams had the same record through the preliminary round, a coin flip will determine which team will have the choice of practice or rock colour. Last rock advantage will be determined in the same way as during the preliminary round.

ANNEXE A – CODE D'ÉTHIQUE DU PARTICIPANT

APPENDIX A – PARTICIPANT'S CODE OF ETHICS

Il est attendu que tout joueur ou joueuse participant à un tournoi, un championnat ou à un événement officiel sanctionné par Curling Québec doit se comporter de façon respectueuse envers ses coéquipiers, ses adversaires, les arbitres, les organisateurs, les spectateurs et toute autre personne présente.

Ainsi, les comportements suivants ne seront dorénavant plus tolérés lors des événements sanctionnés par Curling Québec :

- Coup de balai : tout coup de balai effectué sur la surface de jeu ou à l'extérieur, endommageant ou non la glace.
- Langage abusif : blasphèmes, etc.

Sanctions

Les arbitres en chef auront l'obligation d'appliquer les sanctions suivantes:

- Première offense dans un match : avertissement. L'arbitre en chef informera le/la joueur/joueuse concerné lorsque le bout sera complété.
- Deuxième offense dans un match pour un même joueur: expulsion; tel que stipulé dans la règlementation officielle de Curling Canada, le ou la joueuse expulsé(e) ne peut pas être remplacé(e) (Règle 21-7) et l'équipe doit terminer la partie avec trois joueurs.
- Troisième offense pour un même joueur dans le même tournoi : expulsion définitive de l'événement et convocation auprès du comité de discipline de CQ.

ANNEXE B – CODE D'ÉTHIQUE CQ CONCERNANT L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

Prémisse

1. Curling Québec est conscient que l'utilisation des médias sociaux par les clubs, athlètes, entraîneurs, équipes, officiels, etc. est en croissance et en évolution constante. Les interactions entre les médias, les joueurs et les admirateurs sont une opportunité de promouvoir les équipes et le sport, mais chaque personne utilisant les médias sociaux se doit d'être consciente des risques et responsabilités qui s'y rattachent. Ceci est encore plus vrai lors de championnats provinciaux, nationaux ou mondiaux puisque la visibilité de ces événements est plus grande. Curling Québec tiens à rappeler à ses membres qu'une infraction à ce code d'éthique est passible de sanction disciplinaire.

Application du code d'éthique

2. Cette politique s'applique à tous les participants (employés, athlètes, entraîneurs, arbitres, bénévoles, parents, admirateurs, etc.) aux activités sous l'autorité de Curling Québec.

Conduite et comportement

3. Une conduite inappropriée lors de l'utilisation des média sociaux est passible d'une sanction disciplinaire. Les actions inappropriées incluent, mais ne sont pas limité à :

a) Publier un commentaire dans un média social qui est irrespectueux, haineux, nuisible, désobligeant, insultant ou autrement négatif et qui s'adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d'autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
b) Publier une image, une image modifiée ou une vidéo dans un média social qui est nuisible, irrespectueuse, insultante ou autrement offensante et qui s'adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d'autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
c) Créer ou contribuer à un groupe Facebook, une page web, un compte Instagram, un fil Twitter, un blogue ou un forum en ligne consacré uniquement ou en partie à la promotion de remarques ou de commentaires négatifs ou désobligeants sur Curling Québec, ses intervenants ou sa réputation;
d) Des relations personnelles ou sexuelles inappropriées entre des personnes dont les interactions sont régies par un déséquilibre de pouvoir, par exemple entre les athlètes et les entraîneurs, les administrateurs et le personnel, les officiels et les athlètes, etc.;
e) Tout cas de cyberintimidation ou de cyberharcèlement entre une personne et une autre (y compris un coéquipier, un entraîneur, un adversaire, un bénévole ou un officiel), qui peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, la conduite suivante sur tout média social, par message texte ou par courriel : insultes régulières, commentaires négatifs, comportement vexatoire, blagues, menaces, se faire passer pour une autre personne, répandre des rumeurs ou des mensonges ou tout autre comportement nuisible.

4. Toute conduite et tout comportement dans les médias sociaux peuvent être assujettis à la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec, à la discrétion du président du comité de discipline ou du gestionnaire de cas.

Responsabilités individuelles

5. Les personnes reconnaissent que leur activité dans les médias sociaux peut être vue par n'importe qui, y compris Curling Québec.
6. Si Curling Québec interagit officieusement avec une personne dans les médias sociaux (par exemple, en partageant un gazouillis ou une photo sur Facebook), la personne peut, en tout temps, demander à Curling Québec de cesser cet engagement.
7. Lors de l'utilisation de médias sociaux, une personne doit faire preuve d'un comportement approprié conforme à son rôle et son statut à Curling Québec.
8. La suppression de contenu des médias sociaux après sa publication (publique ou privée) ne dispense pas la personne d'être assujettie à la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec.
9. Une personne qui croit que l'activité d'une autre personne dans les médias sociaux est inappropriée ou pourrait enfreindre les politiques et les procédures de Curling Québec devrait signaler le cas à Curling Québec, de la manière décrite dans la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec.

ANNEXE C – ENTENTE DE PARTICIPATION

En considérant que Curling Québec accepte que je participe à un championnat provincial, je consens à ce qui suit :

1. Je reconnais avoir reçu et lu les règlements pour le championnat provincial désigné.

2. Je m'engage à respecter toutes les règles et règlements en regard de la publicité, de la promotion et du code vestimentaire tel qu'établi par Curling Québec et ses commanditaires, dont j'ai pris connaissance dans le Guide des compétiteurs.

3. Je vais me conformer aux programmes antidopage de l'Association mondiale de curling (WCF) et du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) qui exigent d'éviter de consommer des substances interdites. S'il y a lieu, je me soumettrai aux tests de dépistages de substances interdites effectués par un représentant de l'Association ou toute autre personne ayant l'autorité de le faire.

4. Je consens à ce que Curling Québec et son mandataire :

- photographient ;
- enregistrent des vidéos ;
- filment ; et/ou
- enregistrent ma voix ; et suite à
- montrent, publient et diffusent mon nom ou photographies, vidéos, films, ou tout autre portrait de moi ou tout enregistrement de ma voix pour n'importe quelle promotion, reportage ou publicité sur ou en relation avec Curling Québec ou l'événement.

5. Pour la promotion du curling lors de la diffusion de l'événement, je consens à :

- être interviewé pendant l'événement et
- porter, à la demande de Curling Québec, un micro lors de la compétition.

J'accepte les conditions de cette entente comme en fait foi ma signature.

Signé le	(Jour)		(Mois)		(Année)	

Équipe			
	Lettres moulées	Signature	Courriel
Capt			
3e			
2e			
1er			
5e			
Ent.			

IL EST OBLIGATOIRE DE:

1. signer (par tous les joueurs/joueuses de l'équipe et l'entraîneur si applicable)
2. remettre à l'arbitre en chef au championnat provincial AVANT de jouer votre PREMIER match.